

**La
femme
dans
la cité
au
Moyen
Âge**

**Jelle Haemers
Andrea Bardyn
Chanelle Delameillieure (dir.)**

Racine

Introduction

UN REGARD DIFFÉRENT SUR LA CITÉ MÉDIÉVALE

«L'excellence ou l'infériorité des gens ne réside pas dans leur corps selon le sexe, mais en la perfection de leurs mœurs et vertus.»

Christine de Pizan, 1405¹.

«Voilà que justice est faite», dut penser Liesbet en remportant le procès intenté contre son mari Thomas, le jour de la Saint-Sylvestre de l'an 1490 à Louvain. Thomas refusait en effet de payer le loyer de la maison. Liesbet avait expliqué aux juges que son mari n'habitait plus avec elle depuis quelque temps déjà, mais qu'il cohabitait «en adultère» avec une autre femme². Elle avait accusé Thomas de mener une «vie indécente», non pas tant parce qu'il vivait avec une autre femme, mais parce qu'il refusait de remplir ses obligations financières en tant que mari. Thomas s'était justifié en invoquant le statut de marchande de Liesbet. La loi autorisait les marchandes («*coopwif*» en néerlandais, la langue parlée par Liesbet) à diriger une entreprise et à faire du commerce sans l'intervention de leur mari, contrairement aux autres femmes mariées. Liesbet avait donc ses propres revenus et par conséquent, dans le raisonnement de Thomas, elle était parfaitement en mesure de s'acquitter du loyer. Le banc des échevins ne suivit toutefois pas les arguments de l'infidèle Thomas, et l'obligea à payer ledit loyer sur-le-champ. Même si le couple ne vivait plus ensemble, Liesbet et Thomas étaient toujours mariés, ce qui impliquait des obligations. De surcroît, les échevins stipulèrent explicitement dans leur verdict que ce dernier soit rendu à titre d'exemple, afin qu'il serve de ligne de conduite pour tous les habitants de Louvain, car ils estimaient inacceptable que des maris traitent ainsi leur épouse. Par contre, ils n'exigèrent pas que Thomas reprenne vie

luy ferez gorder dat de dorst gindman die soude
 dragen in bracke/ aangehoer dat gij de selue luy
 vobes pittende in d'opste met rind anders/ gort vobes
 sij die gind mochte gedarre gebrey/ rinde vobes
 te vordet/ vobes gij gure aghemone gadder efflu
 gret rledet/ d'innest rinde ande gorder die gij
 gebrey mochte gij ganderde als bond die gij
 ombreuanne loutre/ d'uz frege de dorst fegomard
 fende/ vobes gij de dorst gind gedarre gadder
 rind rind roopvobes/ vobes gure beghulden/ die romestron
 rind anders/ dat gij die gind draege soude
 met more vobes die vobes ferez g'alleghet/ fere
 g'apportet/ rind vobes ferez/ nar d'uz dat die
 selue fegomard ferez loutre g'f'raege ob g'vobes rind
 g'f'raege die alpe die gij gij d'uz ande met
 rind rind/ dat de ferez die dorst soude
 die rind/ vobes ande/ rind ande/ dat gij
 gij vobes ferez gij soude ande/ g'antre die
 vobes rind vobes oft ande/ d'uz dat beghere
 opde rind/ d'uz ande/ dat die selue fegomard
 ferez sal ferez gij vobes ferez ferez d'uz
 gij ande te ferez ferez g'alleghet/ ferez
 opde rind/ d'uz

Alre die g'g'nd dat ferez vobes naturel g'f'
 ind'uz d'uz beghere als ferez vobes d'uz
 ording rind die die beghere/ and g'f'raege
 rind d'uz ferez g'nd/ te loutre ferez gebrey
 g'nd/ ferez die g'nd vobes vobes
 Amole d'uz beghere/ rind d'uz
 g'nd/ vobes d'uz ferez d'uz vobes
 ande/ Alre die ferez ferez rind g'f'raege
 ferez g'nd/ rind die gij alre ferez
 oft beghere rind ferez gebrey rind d'uz
 te mane ferez rind ferez ferez ferez
 d'uz ferez ferez d'uz rind/ rind ferez
 d'uz

Oms g'f'raege
 vobes ferez
 P

Image du registre échevinal de Louvain avec (en haut de page) l'acte dans lequel le banc des échevins rend son jugement sur l'affaire opposant Liesbet et Thomas, le soir du Nouvel An 1490 (Provenance: Archives de la ville de Louvain, n° 7384, 270v).

commune avec sa femme légitime. Mais telle n'était pas la requête de Liesbet. Elle voulait juste que son mari paye le loyer, et n'avait mentionné l'adultère de Thomas que dans le but d'augmenter ses chances d'obtenir un verdict favorable.

Le jugement prononcé par le banc échevinal de Louvain est remarquable. Il brise une volée de stéréotypes relatifs au mode de vie des hommes et des femmes dans la cité médiévale. Le Moyen Âge a souvent été apparenté à une période sombre où les femmes ne jouissaient d'aucun droit. Au sein de la littérature médiévale, nombre d'exemples aux accents misogynes paraissent confirmer ce cliché. Ainsi, au début du ^{xiv}^e siècle, Jan van Boendale, greffier de la ville d'Anvers, proclamait que «la femme est par nature peu fiable, avare et cupide»³. Dans sa tirade, il la décrivait entre autres comme étant enfantine, capricieuse et sous-développée. Il s'impose comme une évidence que les contemporains de Jan van Boendale pensaient tous comme lui, avec pour confirmation quelques textes offrant une image peu flatteuse des *dames du temps jadis*. Certes, les déclarations de nature misogyne abondent durant cette période de l'histoire. Et même chez Érasme de Rotterdam, le «héros de la Renaissance», on retrouve une attitude dénigrante bien ancrée envers la gent féminine. Les idées de cet humaniste du ^{xvi}^e siècle sur le rôle de l'Église dans la société étaient révolutionnaires. Elles l'étaient nettement moins sur le rapport homme-femme : il affirmait en effet la nécessité d'un mari pour contrôler les émotions de ces dames. Nous y reviendrons dans notre 7^e chapitre. Comment dès lors s'étonner qu'une image sombre soit associée au Moyen Âge, ainsi qu'au triste sort réservé aux femmes durant ces siècles ? Ainsi, dans la culture populaire d'aujourd'hui, la société médiévale est encore synonyme d'un monde violent dominé par les rois, les chevaliers et le clergé, un monde où les femmes n'ont guère de rôle à jouer.

Bien évidemment, d'autres idées sur les femmes – plus positives – circulèrent également au Moyen Âge, et des contemporains de Jan van Boendale ne se privèrent pas de critiquer les écrits de ce dernier. Les œuvres de Christine de Pizan constituent un exemple bien connu. Cette écrivaine née à Venise publia à la cour française du ^{xiv}^e siècle des ouvrages influents portant sur le rôle de la femme dans la société de son époque. Dans le prologue de son œuvre majeure *La Cité des Dames*, datant de 1404-1405, Christine narre comment un beau soir, vaquant dans son étude, son regard s'attachait à un petit livre d'un auteur renommé s'en prenant vivement aux femmes. Indignée, elle

décida de remédier par écrit à ces propos injustes. Pour prouver que cet auteur se fourvoyait, elle exposa avec ferveur les vertus des femmes à travers l'histoire, s'appuyant sur des exemples historiques et mythologiques. Christine explique aussi que les femmes sont peut-être physiquement plus faibles que leurs homologues masculins, mais que cela les rend aussi plus enclines à privilégier la paix à la guerre. La citation mise en exergue en haut de notre introduction reflète cette même idée : ce sont les vertus, et non le genre, qui déterminent la valeur des actes et des pensées des gens. Dans un passage particulier, Christine conseille même aux femmes de faire confiance à leurs propres connaissances sur la nature féminine et de ne surtout pas se laisser influencer par l'ignorance des auteurs masculins dissertant faussement sur ce sujet. Ces idées la conduisirent à rédiger ses œuvres, qu'elle qualifia de « choses nouvelles nées de l'esprit d'une femme », en ajoutant : « les choses nouvelles plaisent »⁴. Force est pourtant d'admettre que Christine de Pizan ne généra pas ces idées *ex nihilo*. Certes, les femmes disposaient de droits limités et d'une liberté de mouvement restreinte, mais elles ne menaient pas pour autant une vie passive entre les murs de leurs ménages médiévaux. Dans la vie publique, les femmes étaient plus actives qu'on ne le pense, comme l'illustre fort bien l'exemple de Liesbet à Louvain. Dans cette affaire, Liesbet apparaît en effet comme une femme indépendante dirigeant une entreprise et défendant avec succès ses propres droits. Certes, le monde judiciaire était une affaire d'hommes – les femmes n'ayant aucun pouvoir administratif –, mais les juges rendant justice ne prenaient pas nécessairement des décisions hostiles aux femmes. Bien au contraire.

Au cours du xv^e siècle – période au cœur du présent ouvrage –, fréquentes furent les plumes qui s'affrontèrent sur le rôle de la femme dans la société. L'une des œuvres littéraires les plus connues et aussi les plus populaires du Moyen Âge, le *Roman de la Rose* s'exprime de manière très négative au sujet des femmes. Cette production littéraire du xiv^e siècle réduit ces dernières à des « roses à cueillir », dont la fonction première est donc d'agréeer la vie sexuelle des hommes. À titre éducatif et pour le divertissement, l'un des principaux auteurs de cet ouvrage, Jean de Meung, avait rassemblé de nombreuses histoires érotiques pour étoffer ce recueil misogyne, qui suscita de vives réactions. Le clerc français Martin le Franc, par exemple, affubla Jean de Meung du surnom de *Malebouche* dans son livre *Le Champion des Dames*. À l'instar de Christine de Pizan ou encore de Jean Boccace

dans son *De claris mulieribus*, l'auteur salue dans cette œuvre les nombreuses qualités des femmes. Il affirme qu'elles sont : *plus que les hommes meismement / es ars humains inventives* (« sur le plan des connaissances humaines, elles dépassent les hommes »⁵). Une miniature illustrant l'œuvre montre l'armée de *Malebouche* assiégeant un château habité par un ensemble de femmes. Les écrivains présents à la cour des ducs bourguignons chantaient eux aussi régulièrement les qualités caractérisant les dames d'importance. La duchesse Marie de Bourgogne, par exemple, fut louée à plusieurs reprises pour sa vertu et pour la douceur avec laquelle elle tenta de ramener la paix dans ses terres. Sa fille Marguerite était, selon le chroniqueur Jean Molinet, *abille en science et vertu, gracieuse et humile, saige entre ung mile*⁶. Bien entendu, ces auteurs étaient forcément bien disposés envers leurs mécènes quel que fût leur sexe, mais bon nombre des mérites attribués à ces dames provenaient d'après eux de la nature bienveillante et aimante des femmes. Le xv^e siècle fut ainsi le théâtre d'une forte polémique sur le rôle et la nature des femmes.

Dans ce livre, nous souhaitons également étudier ces questions, et suivrons donc la voie empruntée par Christine de Pizan. Mais plutôt que de prendre pour sources des œuvres littéraires et intellectuelles, soit des textes écrits et lus principalement par l'élite sociale, nous nous appuyerons sur des écrits relatifs à la vie quotidienne afin de mettre en exergue le rôle social qui fut celui de la femme médiévale. Un ouvrage concis sur les découvertes récentes touchant l'histoire des femmes au Moyen Âge en général, et abordant leur rôle social dans les villes des Pays-Bas méridionaux en particulier, fait encore défaut. Moins combatifs que Christine de Pizan, mais tout aussi enthousiastes, nous avons ainsi décidé d'écrire « notre » *Cité des Dames*. Par analogie, nous avons intitulé ce livre *La femme dans la cité* vu que les citadines en sont les protagonistes. Ainsi, nous y examinerons le cas exceptionnel de Liesbet de Louvain. Dans quelle mesure le Moyen Âge était-il un « monde de femmes » ? Quelles étaient les opportunités qui s'offraient à elles, et comment les saisissaient-elles ? Nous nous intéresserons au rôle social de femmes assurant des activités différentes : épouses, marchandes, entrepreneures, apprenties artisanes, mères bienveillantes, béguines pieuses et moins pieuses, bailleuses de fonds, tenancières de bordel, sans pour autant oublier quelques criminelles et autres émeutières. Pendant trop longtemps, les historiens se sont exclusivement concentrés sur

les vies extraordinaires de femmes d'exception comme Jeanne d'Arc ou la duchesse Marie de Bourgogne. Les héroïnes de ce livre ne jouèrent aucun rôle sur les champs de bataille ou à la cour. Elles travaillèrent dans l'ombre et essayèrent de tirer le meilleur parti de leur vie. Mais leurs histoires nous en apprennent plus sur la société médiévale que les parcours exceptionnels de leurs illustres contemporaines. Toutefois, nous ne négligerons pas pour autant les femmes «connues». Ainsi, nous examinerons dans quelle mesure les idées sur le comportement à adopter par les hommes et par les femmes prônées par la célèbre femme de lettres anversoise Anna Bijns, ou par l'écrivaine Christine de Pizan, correspondaient à la réalité. Dans ce livre, nous chercherons des réponses à ces questions en nous intéressant à la vie de personnes comme Liesbet de Louvain, soit donc des femmes lambda et dépourvues de sang bleu.

Nous ne sommes bien sûr pas les premiers à consacrer un livre aux femmes du passé. Suite notamment à l'obtention du droit de vote par ces dernières dans nos régions après les guerres mondiales, et corollairement à leur présence grandissante dans les universités, l'intérêt pour l'histoire des femmes s'est de plus en plus développé. Les études consacrées au genre féminin prirent leur envol au cours des années d'après-guerre et aboutirent à ce qu'on appelle l'histoire du genre. En effet, les historiens ne se contentent pas seulement d'étudier les femmes d'antan, mais ils observent aussi comment les idées sur la masculinité et la féminité ont façonné les relations de pouvoir entre les sexes dans une société donnée. En 1988 parut par exemple le best-seller de Georges Duby, *Mâle Moyen Âge*, qui analysait la relation entre hommes et femmes au XII^e siècle notamment. En conclusion à son étude, Duby déclare que le Moyen Âge était principalement «une ère masculine»: «ce Moyen Âge est mâle, résolument. Car tous les propos qui me parviennent et me renseignent sont tenus par des hommes, convaincus de la supériorité de leur sexe.». Duby ne manque pourtant pas d'ajouter que les historiens doivent mettre tout en œuvre pour découvrir «la part cachée, la féminine» de cette époque. L'historien ne se contenta pas de l'écrire, mais joignit, comme beaucoup d'autres avec lui, les actes aux paroles⁷.

Toutefois, les «femmes ordinaires» sont restées largement invisibles dans ces publications novatrices qui se concentraient principalement sur la période allant jusqu'à environ 1350, en s'appuyant sur des textes produits par l'élite sociale. Elles sont tout aussi absentes des travaux d'autres médiévistes renommés ayant enquêté sur les

siècles postérieurs. Dans le livre *Hommes et femmes du Moyen Âge* édité par Jacques Le Goff, par exemple, les auteurs partent à la recherche des «grands personnages du Moyen Âge»⁸. L'impressionnante liste de 105 personnages traités ne compte que 17 femmes. Le Goff reconnaît cette sous-représentation et l'explique: s'intéresser aux personnes de renom appartenant à cette période de l'histoire mène automatiquement à un ensemble masculin. Dans le livre que nous vous présentons, en revanche, nous partons à la découverte d'individus au destin moins prestigieux, mais ayant participé activement à la vie quotidienne de la société médiévale tardive. Vu que des femmes lambda prirent également la plume aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, écrire un «Moyen Âge féminin» dans lequel elles prennent la parole appartient à l'ordre des possibilités. Dans les chapitres qui suivent, nous vous présenterons donc des éléments historiques jusqu'ici inconnus. Vous y lirez les résultats de notre fascinante recherche portant sur ces anonymes encore et toujours exclues des livres d'histoire, mais qui n'en ont pas moins façonné cette dernière. Nous examinerons leur implication sociale, et établirons en quoi leurs vies différaient de celles de leurs contemporains masculins. Nous donnerons la parole à des femmes aux opinions fortes telle que Liesbet, à des femmes vendant leurs produits au marché, à des épouses en pleine prise de bec, à des femmes d'affaires en train de négocier, à des mères dictant leur testament, à des béguines écrivant des lettres d'amour, à des poissonnières proférant des insultes, à des prostituées en pleine opération de séduction, etc.

Toutes les voix féminines ne se font pas entendre avec la même intensité. Liesbet de Louvain connaissait clairement le chemin menant au banc des échevins pour y réclamer ses droits. Mais nombreuses furent celles qui n'empruntèrent pas cette voie. La société médiévale était caractérisée par une grande inégalité sociale, et cela se traduisait sur le plan juridique. Comme ceux des hommes, les droits des femmes étaient inégalement répartis. De nombreux types de femmes peuplaient la ville et certaines avaient plus d'opportunités que leurs concitoyennes. En principe, tous les citoyens étaient égaux dans une même ville, mais la prospérité, la réputation et l'origine déterminaient leur échelon social. Certaines femmes possédaient donc des «privilèges» (littéralement, du latin: «des lois privées») et jouissaient donc de droits différents de ceux de leurs voisines. Les artisanes ne jouissaient pas des mêmes privilèges que ceux accordés aux femmes bien nées, tout en bénéficiant d'une plus

grande protection sociale que les citadines n'appartenant pas aux corps de métier. Les rues médiévales abritaient aussi de nombreux démunis. Mais leur histoire – celle de migrants ruraux, de familles pauvres, touchées par une catastrophe ou par le chômage (temporaire ou non), etc. – est difficile à écrire. En raison de leur analphabétisme, il existe peu de documents nous informant de leur existence. Vraisemblablement, les femmes appartenant à ces groupes – dans une société où elles avaient de toute façon déjà moins de droits que ce n'est le cas aujourd'hui – avaient plus de difficultés à se maintenir. La ville était un lieu d'inégalité, mais cela valait bien sûr tout autant pour les hommes que pour les femmes de l'époque en question.

Orientation de ce livre

Ce livre décrit principalement la situation des groupes sociaux moyens, c'est-à-dire ceux dont les vies évoluaient entre l'élite et les couches les plus basses de la société. Ils n'appartenaient ni au sommet de la société (la noblesse, l'élite de la cour, le clergé), ni aux milieux les moins fortunés (comme celui des pauvres ou des mendiants). Ces groupes moyens vivaient par ailleurs, au sens littéral, au milieu des autres, car la ville se présentait comme un grand creuset. En marge de la société vivaient des gens qui n'appartenaient pas aux corps de métier, et d'autres rattrapés par la déchéance ou le crime. Les femmes citées dans ce livre n'appartiennent pas à ces groupes, à l'exception peut-être de quelques criminelles s'étant frottées au monde judiciaire ou de femmes défavorisées par les circonstances (maladie, incapacité de travail, etc.). De manière générale, « notre » femme moyenne jouissait d'une relative aisance et d'un prestige confirmé. Elle avait en outre bénéficié d'un enseignement et était donc alphabétisée. Pour les historiens, cela représente un inestimable avantage : elle était à même de produire des textes et donc des sources permettant de reconstruire son parcours de vie.

Pour un nombre non négligeable d'entre elles, les sources exploitées dans ce livre ont à peine été consultées au cours de ces dernières décennies. Voilà une autre raison pour laquelle cette histoire du Moyen Âge est différente de celles qui ont été écrites jusqu'à maintenant. Traditionnellement, l'historiographie consacrée aux héroïnes médiévales est avant tout basée sur des histoires littéraires mettant en valeur et renforçant même leurs traits particuliers. Quelques-uns de ces textes, émanant souvent d'hommes aux idées similaires à

celles de Jan van Boendale, montrent délibérément les femmes sous un mauvais jour, ce qui les rend peu utiles pour reconstruire la vie de celles-ci. En outre, divers auteurs, comme les moines, s'intéressent fort peu aux citadines ayant une occupation professionnelle. Et il en va de même pour les chroniqueurs liés à la cour. C'est la raison pour laquelle nous avons fondé notre livre sur des sources inexplorées, principalement des documents écrits par les femmes elles-mêmes ou qu'elles firent rédiger. Actes de vente, testaments, dépositions devant un tribunal, rapports de témoins et quantité d'autres documents liés à la vie quotidienne : telles sont les sources éclairant leur vie sous ses différentes facettes si peu mises en évidence dans les sources traditionnelles. En effet, lorsque les femmes tenaient elles-mêmes la plume ou qu'elles confiaient la rédaction d'un acte à un commis, il s'agissait d'« affaires ordinaires » ne suscitant que très modérément l'intérêt des historiens des générations précédentes. Dans ce livre, ces sources constituent précisément les bases d'une approche nouvelle et originale.

Les documents qui étoffent cette étude datent principalement de la période située entre 1350 et 1550, avec l'accent mis sur le xv^e siècle. C'est la période habituellement appelée « Moyen Âge tardif » et connue pour en être une des plus sombres, au cours de laquelle la peste, la famine et la guerre ravagèrent la population. Au milieu du xiv^e siècle, l'Europe médiévale était effectivement en proie à la peste noire, et l'hygiène dans les villes laissait également à désirer. Pourtant, l'image selon laquelle de larges groupes de la population mouraient à intervalles réguliers suite aux vagues de la peste, de la famine et des privations est un cliché qui ne correspond pas du tout à la réalité. Si la guerre et les crises économiques ravagèrent parfois l'Europe, le xv^e siècle notamment fut une période de relative stabilité. Les siècles antérieurs sont plus difficiles à étudier car fort peu de documents personnels émanant de femmes furent sauvegardés. La complexité grandissante de la société ainsi que le recours croissant à l'écriture incitèrent les contemporains à consigner toujours plus leurs accords mutuels par écrit. De plus, afin de mieux contrôler leurs citoyens, les administrations s'attelèrent à améliorer le suivi des sanctions contre eux. Les citoyens étaient d'ailleurs eux-mêmes demandeurs pour que l'écrit soit utilisé de manière de plus en plus systématique afin d'enregistrer leurs droits, vu que les administrations pouvaient avoir tendance à ne pas les respecter. L'écriture s'étant avérée fort utile comme instrument de contrôle dans une

société complexe, les citoyens y eurent plus fréquemment recours pour enregistrer leurs droits.

C'est surtout dans les villes que les femmes prenaient la plume. Abstraction faite des différences locales, le droit urbain offrait aux femmes un champ d'action plus large dans ce domaine que ne le fit le droit des zones rurales. De par la situation économique plus complexe des villes, hommes et femmes furent plus prompts à avoir recours à l'écriture, car nombreuses étaient les transactions pour lesquelles il était plus sage d'avoir en poche une preuve écrite. De plus, la vie en ville, où les gens travaillaient principalement dans le secteur commercial, dans l'industrie ou dans les services, créait des conditions de vie différentes. Grâce aux nombreuses possibilités d'emploi, beaucoup migrèrent vers les villes pour y travailler dans les métiers, en tant que commerçante, comme femme de chambre, et quelquefois comme prostituée, pouvant ainsi assurer leur propre revenu. De plus, en raison précisément de cette organisation économique et de la migration, les citadins vivaient moins dans un contexte familial et les femmes «échappaient» donc plus souvent au contrôle de leur famille. De ce point de vue, l'adage «l'air de la ville rend libre» s'applique également aux femmes, même s'il est difficile de déterminer dans quelle mesure la position sociale des femmes en milieu urbain différait de la situation des femmes vivant en zone rurale ou de celle des paysannes. Pour ces dernières, pratiquement aucune source ne fut préservée, nous refusant ainsi un éclairage sur l'histoire de leur vie. En matière d'archives et de conservation surtout, un conseil municipal était plus méticuleux qu'une communauté villageoise. C'est donc par nécessité que ce livre met l'accent sur les citadines, bien que les villageoises n'y soient pas absentes.

Aujourd'hui encore, les Pays-Bas représentent une zone très urbanisée. Ce dense réseau urbain émergea à la fin du Moyen Âge : l'essor des villes se vit favorisé par un trafic économique intense, par la situation favorable des nombreuses villes portuaires ainsi que par les nombreux fleuves. Ainsi figurent dans les archives un large ensemble de cités françaises, belges et néerlandaises, un éventail conséquent d'histoires de femmes actives. Le duché de Brabant notamment possède encore de vastes archives nous éclairant sur leur vie. Selon les normes de l'époque, le Brabant était une région densément peuplée et au sein des Pays-Bas méridionaux, c'était l'une des régions névralgiques avec Louvain, Anvers et Bruxelles comme villes importantes. La ville universitaire de Louvain comptait au xv^e siècle environ

20 000 habitants. La population de Bruxelles, soit le cœur politique du pays, passa entre les années 1400 et 1500 de 20 000 à 30 000 habitants, alors que la ville portuaire d'Anvers passa même de 10 000 habitants vers 1400 à 55 000 en 1525. Parmi les plus petites agglomérations, on peut citer 's-Hertogenbosch [Bois-le-Duc], Tirlemont, Nivelles, Zoutleeuw [Léau], Gembloux, Wavre, Vilvoorde, Breda et Bergen-op-Zoom. Le duché de Brabant couvrait de larges zones des actuelles provinces belges du Brabant flamand et wallon, d'Anvers, de la région Bruxelles-Capitale et de la province néerlandaise du Brabant septentrional. Une ville de taille moyenne comme Malines, en revanche, était une seigneurie autonome, une sorte de cité-état. Mais vu qu'elle forma au xv^e siècle avec le Brabant une union placée sous la domination du duc de Brabant, nous l'avons également intégrée dans ce livre.

Sources et structure de ce livre

Où ces sources étaient-elles conservées? Malheureusement, les coffres dans lesquels les citoyens conservaient habituellement ce genre de documents ne survécurent pas aux ravages du temps. Par bonheur, suffisamment d'habitants firent réaliser par la municipalité des copies de leurs documents personnels, au cas où. Le banc échevinal détenait un pouvoir juridique et enregistrait les documents contre paiement, à l'instar d'un notaire aujourd'hui, dans des «registres d'échevins». Sans en être tout à fait conscients, les gens générèrent ainsi pour l'historien de nombreuses sources aujourd'hui conservées dans les archives communales. Les échevins prononçaient aussi des jugements, comme en témoigne l'exemple de Liesbet en 1490. D'autres administrations surveillaient elles aussi le comportement des citoyens et produisaient ainsi des preuves et des jugements nous renseignant sur la vie des citoyens de jadis. L'évêque, par exemple, punissait les croyants dépravés et les représentants princiers condamnaient les criminels à des amendes. L'administration princière déployait en effet des responsables locaux chargés de maintenir l'ordre public et qui, entre autres, arrêtaient les criminels, veillaient à ce que les malfrats condamnés effectuent leur peine ou procédaient à des règlements à l'amiable. Les noms de ces fonctionnaires pouvaient varier selon les villes («bailli» à Nivelles, «mayeur» à Louvain, «amman» à Bruxelles), mais dans ce livre nous y renvoyons par le terme d'«officier de la justice ducale».

Ces personnes laissèrent des livres de comptes détaillant les revenus issus d'amendes. Ensemble, toutes ces sources administratives s'apparentent à une mine d'or pour qui veut mettre au jour la vie de gens « ordinaires ».

Notre livre s'ouvre sur une esquisse du parcours de vie de la femme médiévale. Quels droits avait-elle en tant qu'enfant, en tant qu'adolescente, en tant qu'épouse et qu'en faisait-elle? Nous examinerons dans quelle mesure une étape importante dans sa vie, le choix du partenaire, lui laissait des marges de liberté. La littérature médiévale abonde en légendes mettant en scène chevaliers ravisseurs et demoiselles obéissantes. Ce n'est pas totalement sans fondement: rapt de femmes et mariages forcés remontent certes à la nuit des temps, mais ne pas s'opposer à un enlèvement offrait toutefois l'avantage d'échapper à l'autorité des parents. Bien sûr, le mariage ne fut pas toujours synonyme de liberté. Conflits, divorces, adultères... sont omniprésents dans le monde des femmes et des hommes mariés. Ensuite, nous passerons en revue des femmes évoluant dans différents contextes sociaux: femmes religieuses, béguines en particulier, entrepreneures mariées et femmes d'affaires célibataires, enfin femmes actives au sein des marchés ou d'un corps de métier. Dans quelle mesure la relation avec leurs homologues masculins était-elle compétitive? Les béguines, par exemple, entraient parfois en conflit avec les corps de métier dans le cadre de leur production textile, car elles fournissaient un travail similaire à celui de ces associations professionnelles. D'autres conflits surgissaient au sein même d'une guilde: homme contre femme, vieux contre jeune, riche contre pauvre, migrant contre citoyen. Quoi qu'il en soit, un ensemble de dames menèrent bien leur barque. La distinction sociale et économique entre les groupes de femmes pouvait être grande, mais beaucoup réussissaient à construire une relative prospérité. En témoignent notamment les testaments des béguines, et les transactions commerciales de dames nanties ne sont pas moins étonnantes: les entrepreneures œuvrant dans les villes, comme Liesbet de Louvain, étaient légion.

Nous nous intéresserons également aux femmes hors-la-loi et à celles en quête d'amour. Les dénommées «mauvaises femmes» – celles qui par nature cherchent à faire le mal – apparaissent dans une série de récits au sein desquels des séductrices incitent les hommes au crime. Pas de sorcières au Moyen Âge – malgré un cliché bien installé – mais, en revanche, quantité de femmes distribuant des

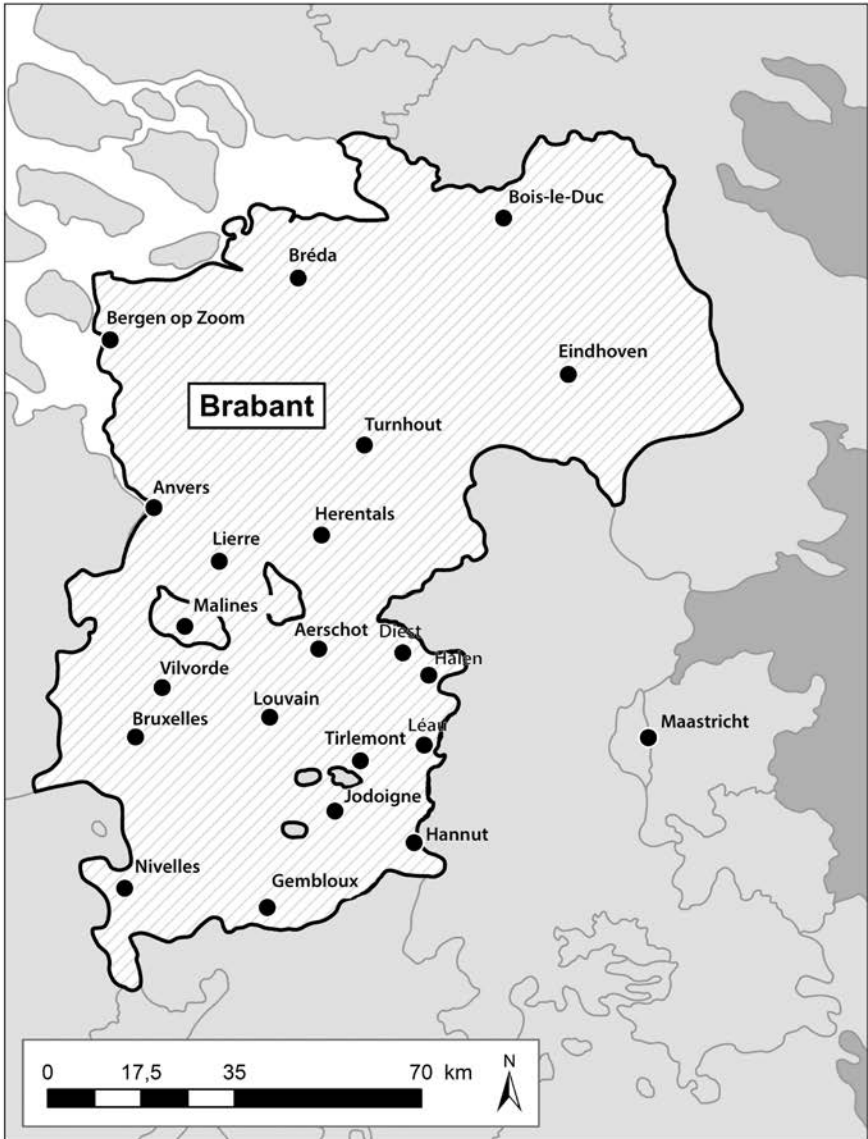
coups, volant et se disputant. En écoutant leurs propos, leurs cris et leurs histoires, se dévoile leur opinion relative aux hommes tenant les rênes du pouvoir communal, car il arrive à ces dames de s'opposer (avec les hommes) aux méfaits (allégués ou non) de leurs administrateurs. Les prostituées se heurtaient elles aussi régulièrement au tribunal. Aujourd'hui, on les associe souvent à la pègre noire, mais au Moyen Âge, la prostitution ne se situait pas en marge de la société mais bien au centre de celle-ci. La sexualité des citadins se voyait confrontée à des limitations: il existait des normes qui liaient non seulement les femmes et les hommes mariés, mais aussi les célibataires, même si les hommes pouvaient s'adresser aux *femmes de légère vie* (prostituées). Comment les deux sexes percevaient-ils la sexualité? Comment la ville gérait-elle la prostitution? Qui en étaient les pourvoyeurs? À quoi ressemblait un intérieur de bordel? Nous chercherons les réponses à toutes ces questions et dévoilerons un monde fascinant de luxure et de passion au sein de la ville du Moyen Âge tardif. Cette facette fait, elle aussi, partie intégrante de la «ville des femmes» au Moyen Âge.

Et pour conclure: ce livre a été initialement écrit en néerlandais. Il a été publié en 2019 par la maison d'édition Vrijdag (Anvers) sous le titre *Wijvenwereld. Vrouwen in de middeleeuwse stad*. La présente édition française est une traduction d'une version revue de ce livre, à laquelle nous avons délibérément donné le titre controversé de *Wijvenwereld* [*Un monde de femmes*], par analogie avec le terme de «mannenwereld» [*Un monde d'hommes*], fort courant en néerlandais. Nous voulions avant tout écrire sur un «monde des femmes», mais en identifiant celui-ci par l'entremise du vocable utilisé pour «femme» en moyen néerlandais. Dans les textes médiévaux écrits dans cette langue, une femme se réfère à elle-même en utilisant le terme *wyf* ou *wive*, alors qu'en moyen français, on voit principalement apparaître le terme *femme* (parfois orthographié *fa(m)me*). Alors que le français utilise toujours *femme* comme terme neutre pour la désigner, en néerlandais, *wijf* est devenu un terme dialectal à connotation péjorative. Mais tel n'était pas le cas au Moyen Âge. Dans l'exemple cité au début de ce chapitre, Liesbet se qualifiait elle-même de *coopwif*, soit littéralement une «femme marchande». Dans son sens neutre, *wijf* dans les textes médiévaux signifie «épouse» ou simplement «femme». Parfois, les femmes utilisaient aussi le nom de «*huysvrouw*» [«femme (au foyer)»] lorsqu'elles étaient mariées,

mais *wijf* était plus courant. L'adjectif *wijflic* signifiait même « honorable, vertueux ou noble ». Mais cette connotation s'est donc perdue en néerlandais. En moyen français, l'on pouvait ajouter un adjectif au substantif *femme* afin d'exprimer son estime ou l'absence d'estime pour celle-ci : *bonne femme*, *prude femme* ou *sage femme* renvoient ainsi à une femme d'un certain rang, alors que, de l'autre côté du spectre moral, *femme folle*, *femme de mauvaise vie* ou *femme commune* furent utilisés pour renvoyer à une prostituée, un être considéré comme dépravé. Dans les chapitres qui suivent, l'éventail complet de la gent féminine aura tour à tour la parole.



Carte générale des Pays-Bas à la fin du Moyen Âge (c. Iason Jongepier, GIStorical Antwerp). Le présent ouvrage s'intéresse au Duché de Brabant, qui, avec les Pays d'Outremer et le Duché de Limbourg, était sous la souveraineté des ducs de Brabant. Y est également incluse Malines, une seigneurie indépendante enchâssée au cœur du Brabant. En 1430, le Brabant passa aux mains des ducs de Bourgogne, comme auparavant les comtés de Flandre, d'Artois et de Namur. Peu de temps après suivirent le Hainaut, la Hollande et la Zélande.



Le Duché de Brabant et la seigneurie de Malines au xv^e siècle (c. Jason Jongepier, GISTorical Antwerp). Maastricht avait deux seigneurs : la ville dépendait à la fois du duc de Brabant et du prince-évêque de Liège.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Un regard différent sur la cité médiévale	5
Orientation de ce livre	12
Sources et structure de ce livre	15
I De la fille à la veuve : à propos des droits des enfants et des femmes	21
<i>Andrea Bardyn & Jelle Haemers</i>	
L'heureux événement	23
De l'enfant à la jeune fille	29
Le passage à l'âge adulte	31
La femme adulte et son corps	34
Une fois marié(e)	39
Les femmes non mariées : célibataires et veuves	42
Conclusion	47
II Les femmes et le mariage : choix du partenaire, conflits matrimoniaux et relations	49
<i>Chanelle Delameillieure</i>	
Le mariage : législation, préparatifs et cérémonie	51
Enlèvements et mariages (forcés)	56
Amour, luxure et jalousie	61
Litiges matrimoniaux : fausses promesses et adultère	65
Divorce et remariage	69
Conclusion	71
III Femmes industrielles. Comment les femmes devinrent entrepreneures	73
<i>Andrea Bardyn</i>	
L'accès au capital : le droit successoral	75

La femme adulte entre liberté et tutelle	77
Les possessions des femmes : menaces et protections	80
Investissement et spéculation au féminin	85
Le récit de Janne Schuts	90
Le poids des rôles de genre et des conceptions traditionnelles	93
Conclusion	96
IV Les femmes pieuses : sur les béguines, qui vivent ensemble des vies très vertueuses	97
<i>Kim Overlaet</i>	
Le mouvement béguinal en chiffres	101
Fondation et développement des béguinages	103
Femmes pleines de dévotion, refusant toute autre union ?	104
Bonne réputation et bonne famille ?	107
Artisanat : entre survie et entrepreneuriat	112
De la conversation et de l'action des béguines	116
Conclusion	120
V Les activités professionnelles des femmes, dans le cadre de métiers ou en dehors	123
<i>Nena Vandeweerd & Jelle Haemers</i>	
Les métiers dans la ville	124
Le marché « informel »	128
Les femmes dans les métiers	131
Femmes mariées au sein de la famille nucléaire	135
Femmes célibataires	139
Les veuves et le travail	144
Conclusion	147
VI Les « mauvaises femmes » : violence, crime et rébellion	151
<i>Jelle Haemers</i>	
Les chiffres	155
Frapper, voler, mourir et punir	156
Sur le suicide, la sorcellerie et l'adultère	163
Insultes et disputes	168
Protestations politiques et émeutes de femmes	173
Conclusion	179

VII Éros et les femmes : sexualité, consentement et prostitution	181
<i>Chanelle Delameillieure & Jelle Haemers</i>	
Les femmes et la sexualité	183
Viol, consentement et relations sexuelles forcées	186
Prostitution : au cœur, mais aussi en marge de la communauté urbaine	191
Visite d'une «étuve»	198
Filles de plaisir, pour le plaisir?	204
Quand les choses tournent mal...	207
Conclusion	211
Conclusion : De « femmes pleines de sagesse » et d'hommes dépourvus de sens	213
Notes	221
Sources et ouvrages	231
Remerciements	249
À propos des auteurs	251